

PARCOURS RÉFÉRENT

TVA intracommunautaire & internationale

Un parcours de 3 jours de formation pour se conformer aux règles de TVA et obligations connexes applicables aux échanges internationaux, et devenir expert/référent TVA internationale dans son organisation

Retrouvez ce parcours TVA **éligible CPF** avec le numéro d'enregistrement : **RS5894 sur France Compétences**, sous l'intitulé « *Se conformer aux règles de TVA et obligations connexes applicables aux échanges internationaux* ».



OBJECTIFS

Savoir identifier, qualifier et traiter les opérations de commerce international au regard de la TVA.

Pour chaque type d'opération:

- Déterminer le régime de TVA en vigueur
- Appliquer ce régime de TVA
- Déterminer les obligations déclaratives en matière de TVA
- Déterminer les obligations connexes
- Etablir les obligations déclaratives ou contrôler les déclarations établies par des tiers
- Contrôler la documentation à l'appui de la comptabilité

PUBLIC

Salarié(e) d'une entreprise déclarante, assujettie et redevable totale, appliquant le régime de TVA normal

Conseil ou salarié(e) de ce type d'entreprise

- Cabinets d'expertise comptable :
 - > Experts-comptables
 - > Collaborateurs confirmés
 - > Chefs de missions
- Sociétés :
 - > Responsable comptable / Comptable senior
 - > Responsable ADV / Assistant ADV confirmé
 - > Responsable Achats/ Acheteur confirmé
 - > Responsable Logistique/ gestionnaire des opérations confirmé

PRÉREQUIS

Le candidat dispose d'une expérience professionnelle liée au commerce international et / ou d'un niveau 5 (Bac+2 de type comptabilité, gestion, fiscalité) pour prendre en charge la gestion et/ ou le conseil en matière de TVA à l'international, en matière de biens et de services.

Une évaluation des prérequis et un questionnaire de positionnement valideront l'entrée des stagiaires dans le parcours de formation.

APPLIQUER UNE MÉTHODOLOGIE

- Déterminer les opérations concernées
 - Biens meubles corporels
 - Prestations de services
 - Immeubles
- Les questions à se poser :
 - Où la TVA est-elle due ?
 - Qui est redevable ?
 - Combien doit-être reversé ?
 - Quand ce reversement doit avoir-t-il lieu ?

ÉTABLIR OU CONTRÔLER LES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES-DOUANE & TVA

- L'identification TVA en France et dans un autre Etat membre de l'Union Européenne
- La déclaration de TVA mensuelle ou « déclaration CA 3 »
- Les états récapitulatifs fiscaux en matière de biens et de services
- L'Enquête statistique mensuelle sur les Echanges de Biens intra-UE (EMEBI)
- Les documents administratifs uniques (documents douaniers)
- Les registres fiscaux
- Mentions obligatoires sur factures comptables.

ACHATS DE BIENS : DÉTERMINER LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE

Analyser les flux physiques et les flux financiers

- Fournisseurs établis en France, Union européenne et hors Union européenne
- Flux physiques en provenance et/ou à destination de
 - France
 - Union européenne
 - hors Union européenne
- Statut fiscal des biens concernés : droit commun, suspensif ou exonéré

Vérifier la conformité des opérations

Déterminer, établir ou contrôler les obligations

PARCOURS RÉFÉRENT

« TVA INTERNATIONALE » CERTIFIÉ

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Accès à un portail extranet personnalisé pour télécharger et renseigner les documents administratifs et les ressources pédagogiques.

Animation par le formateur en face à face : vidéo-projection du support et des documents afférents.

Études de cas participatives comportant la réalisation de schémas représentatifs des flux et d'un arbre d'aide à la décision dans la conformité réglementaire de la TVA et de ses obligations connexes.

Intervenant : Expert TVA internationale

VENTES DE BIENS : DÉTERMINER LA RÈGLEMENTATION APPLICABLE

Analyser les flux physiques et les flux financiers

- Clients établis en France, union européenne et hors union européenne
- Clients assujettis ou non assujettis
- Flux physiques en provenance et/ou à destination de
 - France
 - Union européenne
 - hors Union européenne
- Statut fiscal des biens concernés : droit commun, suspensif ou exonéré

Vérifier la conformité des opérations

Déterminer, établir ou contrôler les obligations

PRESTATIONS DE SERVICES : DÉTERMINER LA RÈGLEMENTATION APPLICABLE

Analyser et catégoriser les prestations concernées

TVA & VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICES

Vérifier la conformité des opérations

Déterminer, établir ou contrôler les obligations

- Clients établis en France, Union européenne et hors Union européenne
- Clients assujettis ou non assujettis

TVA & ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES

Vérifier la conformité des opérations

Déterminer, établir ou contrôler les obligations

- Prestataires établis en France, Union européenne et hors Union européenne.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une étude de cas sur table avec exercices pratiques (2H00) suivie d'une évaluation formative (1H30).

Les participants sont informés de la date de réunion des membres du jury de certification et de la date de communication des résultats.

Le jury de certification délibère sur l'obtention de la certification « Se conformer aux règles de TVA et obligations connexes applicables aux échanges internationaux » au regard des évaluations des experts.

DÉROULEMENT

Formation :

- Jour 1 : Obligations déclaratives & Achats de biens
- Jour 2 : Ventes de biens & Achats et ventes de prestations de services
- Jour 3, matin : Achats et ventes de prestations de services

Epreuve :

- Jour 3, après-midi : Etude de cas avec exercices pratiques (2 H 00)

Correction collective (1 H 30)



TARIFS PAR PERSONNE



3 JOURS
21 HEURES



Société 2900 € HT*

Cabinet d'expertise-comptable 2900 € HT*

*non cumulable avec autres remises

Scannez pour choisir votre session de formation

